

ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'EJCAM

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille en date du 24 septembre 2013 ;
Vu les Statuts de l'EJCAM approuvé par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 23 avril 2013;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'EJCAM en date du 8 janvier 2026 ;
Vu l'arrêté électoral modificatif relatif aux élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil de l'EJCAM en date du 20 janvier 2026 ;
Vu l'Arrêté de recevabilité des listes candidates en date du 11 février 2026 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 4 mars 2026 ;*

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : B

Sièges à pourvoir : 4 titulaires
Inscrits : 10
Votants : 9
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 9
Taux de participation électorale : 90 %
Quotient électoral : 2,25

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Uni.e.s pour l'EJCAM	9	4	0	4

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms Titulaires
Uni.e.s pour l'EJCAM	4	Pauline AMIEL Stéphane CABROLIE Stéphanie GOLDIE David GOLDIE

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'EJCAM et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La directrice de l'EJCAM est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 05 mars 2026

Pour le Président et par délégation,
La directrice de l'EJCAM


